

Fédération FO de la métallurgie

le journal

www.fo-metaux.org



Politique industrielle : le compte y est-il ?

Un peu plus d'une année après l'élection du nouveau président de la République et la publication du livre blanc de notre organisation «Pour la défense de l'industrie sur notre territoire», les pouvoirs publics ont-ils enfin mis en place une véritable politique industrielle ? FO Métaux fait le point.

PSA - p. 8
Un climat social préoccupant

Gemalto - p. 10
Défendre l'emploi

Alstom - p. 18
Une fusion qui inquiète

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,88 euros

SMIC brut mensuel : 1498,47 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 311 euros par mois

(pour l'année 2018 : 39 732 euros)

Coût de la vie :

-0,1 % en juillet (+0,1 % hors tabac) ;

+2,3 % en glissement sur les 12 derniers mois (+2 % hors tabac).

Chômeurs : 3 440 500

(catégorie A, publiés le 25 juillet 2018)

Indice de référence des loyers :

127,77 (2^{ème} trimestre 2018).

Taux d'intérêt (24 août) :

-0,34 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Politique industrielle : le compte est-il bon ? 4-7

8 Actualité syndicale

Coordination PSA :
un climat social préoccupant 8

Atlantique Automatismes Incendie :
attention, élections ! 9

Valeo : L'Isle d'Abeau relève la tête 9

Coordination Gemalto :
défendre l'emploi 10

ArcelorMittal Fos-sur-Mer :
une force qui grandit 10

PSA Retail France :
à mi-chemin pour 2018 ! 15

PSA Mulhouse :
les moyens de l'ambition 15

A fond la formation ! 16

Coordination Alstom :
une fusion qui inquiète 18

20 Infos

Schaeffler : l'efficacité réformiste 20

Aubert et Duval :
des négociateurs efficaces 20

21 Vos droits

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metaux.com



C'est la rentrée ! Nous espérons que vous avez toutes et tous passé d'agréables congés. Pour rentrer dans le vif du sujet, le 17 juillet, le président de la République a reçu les partenaires sociaux. Nous

espérons que cette rencontre lui aura permis de renouer un dialogue constructif avec les « corps intermédiaires ». Pour notre part, et contrairement à ses premières réformes, nous pensons impératif qu'il mette enfin, au cœur de sa politique, un volet social. D'ailleurs, un récent sondage indique que 75 % des Français souhaitent un virage important pour davantage de social. Nous jugerons s'il a bien entendu les partenaires sociaux et les Français.

Dans tous les cas, les salariés savent qu'ils peuvent compter sur les organisations syndicales, et notamment sur FO Métaux, pour leur apporter des garanties. Avant les congés d'été, nous avons signé plusieurs textes et accords. Le 29 juin, nous avons signé avec l'UIMM (la chambre patronale de la métallurgie), la CFE-CGC et la CFDT une lettre paritaire liée à la négociation et à la mise en place des instances représentatives du personnel sur les CSE. Nous avons également signé deux accords : le premier sur les CDI de chantier ou d'opération ; le second sur les CDD : contrat de travail temporaire (intérim). Ils apportent des garanties conventionnelles aux salariés et évitent ainsi le risque d'abus de recours à ces contrats.

Nous poursuivons également la négociation sur le dispositif conventionnel. Le 29 juin, nous avons terminé et mis en réserve le thème 4 : « Santé, sécurité, conditions et qualité de vie au travail ». Pour le moment, il n'est pas applicable car nous devons attendre la fin de la négociation globale sur le dispositif conventionnel pour savoir s'il y aura un accord global sur les 9 thèmes. Le 7 septembre, nous ouvrirons le thème 7 : « Protection sociale et Prévoyance », et le 21 septembre, le thème 5 : « La relation individuelle de travail ». Il a également été proposé de terminer le thème 3 sur « Organisation du travail / temps de travail ». Nous avons demandé à l'UIMM de prévoir un avenant à l'accord du 26 juin 2016 sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif conventionnel afin

Négociations : on n'a pas chômé !

de prolonger, à nouveau, les négociations en cours au-delà de 2018. L'UIMM a donné son accord.

Le 13 juillet, nous avons signé l'accord national sur les salaires minima des ingénieurs et cadres que nous avons négocié les 1^{er} décembre 2017 et 9 janvier 2018. Cette signature est intervenue plus tardivement qu'à l'accoutumée, en raison de l'absence de la publication de représentativité des organisations syndicales pour la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Le 9 juillet, ces poids d'audience, et non de représentativité, ont été notifiés par lettre recommandée aux partenaires sociaux de la branche par la Direction Générale du Travail (DGT). L'accord officialise ainsi une augmentation de la grille à hauteur de 1,2 % pour l'année 2018. Nous avons prévu, dans le cadre de l'évolution de l'inflation et de la clause de revoyure que nous avons obtenue, de nous revoir le 7 septembre.

Le 13 juillet, nous avons également, conformément à l'article 3 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 22 février 2018 relatif à la réforme de l'assurance chômage, ouvert la négociation relative à l'emploi durable et aux contrats courts. **En 2016**, l'emploi dans la branche est évalué à 1 484 000 salariés, dont 83,3 % en CDI, 2,9 % en CDD, 7,2 % en intérim et 1,6 % en contrats divers (apprentissage). On a dénombré 43 000 CDD et 131 117 intérimis pour 1 776 061 contrats conclus. **En 2017** : 102 197 recrutements en CDD, dont 34 924 inférieurs à un mois ; 150 000 intérimis pour 1 987 439 contrats conclus. Ces données nous donnent un aperçu des différents contrats dans la branche de la métallurgie, mais cette négociation est suspendue dans l'attente des dispositions qui seront prises dans le cadre de la future loi.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Politique industrielle : le compte y est-il ?

Alors que la sortie de crise semble se confirmer, dans quel état se trouve l'industrie ? Sur-tout, les pouvoirs publics ont-ils une stratégie, des objectifs et une méthode pour défendre l'industrie et les emplois dans notre pays ? Depuis plusieurs années et grâce à une revendication de FO Métaux, c'est le Conseil National de l'Industrie (CNI, une instance tripartite), auquel participe activement notre organisation, qui est l'outil privilégié d'intervention de l'Etat. Un an après l'élection du nouveau président de la République, alors que cette institution évolue et change d'envergure, il est temps de faire le point sur la politique industrielle en France.

Avec 3,2 millions de salariés, dont la moitié dans la métallurgie, l'industrie demeure un secteur phare dans notre pays. En 2017, 21 000 emplois y ont été créés, permettant à l'emploi salarié total dans l'industrie manufacturière de progresser pour la première fois depuis 2001. Si l'industrie relève la tête, le doit-on à une politique industrielle menée par l'Etat ? Aux efforts des entreprises ? A ceux des salariés ? Ou tout simplement à l'amélioration de la conjoncture mondiale ? Seule certitude : il faut à tout prix défendre l'industrie dans notre pays ainsi que les emplois qui y sont attachés. Pour ce faire, le Conseil National de l'Industrie (CNI) reste le fer de lance de l'action gouvernementale et le point de rencontre entre les partenaires sociaux, le patronat et les pouvoirs publics. Depuis l'élection du nouveau président de la République, une question restait en suspens à Matignon et à Bercy : fallait-il maintenir le CNI ? Après auditions des organisations syndicales, il a été décidé de le reconduire

tout en le faisant évoluer. L'institution comptait trop de participants, il a donc été décidé de resserrer le tout pour plus d'efficacité. Cela est notamment passé par la mise en place d'un comité exécutif au sein duquel siègent pour la Confédération FO le secrétaire général de la Fédération de la métallurgie Frédéric Homez et la secrétaire confédérale Nathalie Homand.

La nouvelle impulsion au CNI doit le sortir de son rôle de conseil pour le mettre au service de projets concrets et structurants pour l'industrie.

Le rôle central des CSF

A l'étage du dessous, le CNI conserve son organisation en Comités stratégiques de filière (CSF), correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie française. Ces CSF ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des contrats de filière, les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir. Seize Comités stratégiques de filière sont désormais au travail. Au-delà des dix filières validées le 26 février dernier, le Comité Exécutif a validé, le 28 mai 2018, six nouveaux comités stratégiques de filières : Eau ; Industrie électronique ; Industries des nouveaux systèmes énergétiques ; Industries pour la construction ; Mines et métallurgie ; Valorisation des déchets. Là encore, notre organisation est très présente puisque le DSC FO Airbus Helicopters Edwin Liard siège au CSF aéronautique ; les secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Jean-Yves Sabot au CSF automobile ; Stéphane Martegoute, de la CA Fédérale, au CSF navale ainsi qu'à celui de la Transformation et valorisation des déchets ; le secrétaire fédéral Eric Keller au CSF Industries électroniques ; le secrétaire fédéral Lionel Bellotti au CSF Mines et Métaux et le DSC FO Alstom Philippe Pillot au CSF Ferroviaire. FO n'est d'ailleurs pas seulement bien représentée au sein du CNI et de ses CSF, mais également écoutée. « Nous avons été auditionnés lors du bilan de l'ancien périmètre afin de déterminer ce qui fonctionnait ou non en vue d'un nouveau découpage, révèle Frédéric Homez. Nos remarques ont été prises en compte et nous avons obtenu l'instauration d'un CSF sur la Transformation et valorisation des déchets. » Frédéric Homez a également obtenu qu'une séance préparatoire soit organisée avant chaque comité exécutif. Ce que FO a obtenu ne s'arrête d'ailleurs pas là, et un bref coup d'œil dans le rétroviseur permet de le mesurer.



En février 2017, à quelques semaines du 1^{er} tour de l'élection présidentielle, FO Métaux publiait son livre Blanc – Acte IV « Pour la défense de l'industrie sur notre territoire ». Il s'agissait pour notre organisation de tirer un bilan du quinquennat finissant concernant l'industrie, de poser plusieurs diagnostics et de formuler des revendications aussi précises que concrètes pour soutenir l'industrie en France. Outre la mise en place d'une véritable filière Recyclage, notre organisation y demandait notamment une accentuation de la démarche autour du « Made in France », le renforcement de la Recherche & Développement et le lancement de nouveaux programmes, muscler la BPI, un soutien à la filière automobile dans le dossier Diesel, l'inclusion d'une dimension européenne à la réflexion sur l'industrie, la mise en place d'une formation professionnelle renouvée et mieux adaptée pour les salariés. Autant de préoccupations que les pouvoirs publics semblent avoir repris à leur compte puisque ces demandes de FO figurent en bonne place dans la feuille de route du CNI, qui a mis en place deux nouveaux outils pour ac-

compagner les filières : le CNI numérique (où siège le secrétaire fédéral Eric Keller) et le CNI international.

Ambitions

Parmi les objectifs dévoilés par le CNI, on peut retenir de nouvelles missions lancées sur l'approvisionnement en matériaux stratégiques et sur la bioproduction ; un Plan d'investissement en compétences qui permettra de financer, dès 2018, 148 700 entrées en formation (pour 670 millions d'euros) ; l'ambition d'augmenter de

Le CNI numérique : un nouvel outil au service de l'industrie

La précédente version du CNI comportait un CSF entièrement consacré au numérique, pris au sens « télécoms, Internet, etc. ». A présent, l'institution est dotée d'un CNI numérique qui a tenu sa première réunion le 11 juillet et œuvrera pour l'ensemble des CSF. Il disposera d'ailleurs d'un correspondant au sein de chacun d'entre eux. Sa mission : piloter un plan d'action stratégique pour accompagner les filières industrielles dans leur transformation, en particulier au moyen du numérique. « La question du numérique est enfin envisagée comme une problématique d'ensemble et non plus comme un point particulier ne concernant qu'un secteur de l'industrie, se réjouit le secrétaire fédéral Eric Keller, qui siège au CNI numérique. Décloisonner cette notion numérique était le seul moyen d'agir réellement pour projeter l'industrie dans le futur, avec de nouveaux outils et de nouvelles façons de produire. »

Pour accélérer la transformation du tissu industriel français par l'outil numérique, le CNI numérique organisera l'action et la réflexion autour de quatre axes : la transformation par le numérique des chaînes de valeur dans chaque filière, par exemple avec la mise en place dans les filières volontaires de plateformes numériques de type BoostAeroSpace ; l'accompagnement de la transformation des entreprises industrielles par le numérique dans tous les territoires, en particulier avec l'Alliance pour l'Industrie du Futur et les Régions ; les nouvelles compétences rendues nécessaires par la transformation numérique ; les enjeux de normes et de régulation attachés au numérique dans l'industrie. « C'est un bel outil, qui réunit les bons interlocuteurs autour de la table, explique Eric Keller : industriels, Etat, BPI, collectivités territoriales, syndicats... ne manque qu'un représentant des PME. Pour que le résultat soit à la hauteur, il faudra que tout le monde joue le jeu, pense et agisse « collectif », sans laisser les intérêts particuliers prendre le pas sur les enjeux communs. »

Autre condition de l'efficacité de ce CNI numérique et, au-delà, de la nouvelle institution : ne jamais perdre de vue l'importance de la cohérence d'ensemble. Il est déjà évident pour l'ensemble des acteurs que la transformation de l'industrie va générer de forts besoins en équipements alors que la filière française de biens d'équipements est actuellement en sous-capacité. « Il faut absolument relancer et soutenir cette filière, prévient Eric Keller, sans quoi les investissements et commandes en ce domaine seront captés par des fabricants étrangers, ce qui est inconcevable si l'on veut soutenir le « Fabriqué en France » ! » Tous les participants au CNI s'en sont déjà rendu compte : en matière de défense de l'industrie, notre organisation ne laissera rien passer.



Le numérique est enfin envisagé de manière transverse.



chaque année l'industrie; un soutien étatique de

40% le nombre d'apprentis d'ici à 5 ans, ce qui portera de 62 000 à 87 000 le nombre d'apprentis

qui rejoignent

60 millions d'euros aux accélérateurs de Bpifrance pour aider à grandir 4 000 entreprises à horizon 2021, sans oublier des projets soutenus dans le secteur du véhicule autonome, des batteries et de la nanoélectronique, détaillés dans le contrat de filière automobile, qui a été la première à signer son contrat de filière, le 22 mai. Le secrétaire fédéral Laurent Smolnik y a manié le style au nom de notre Fédération. Les contrats pour les filières chimie et matériaux, et bois, ont été signés quelques semaines plus tard et en ce mois de septembre, les CSF aéronautique, alimentaire, ferroviaire, industries et technologies de santé,

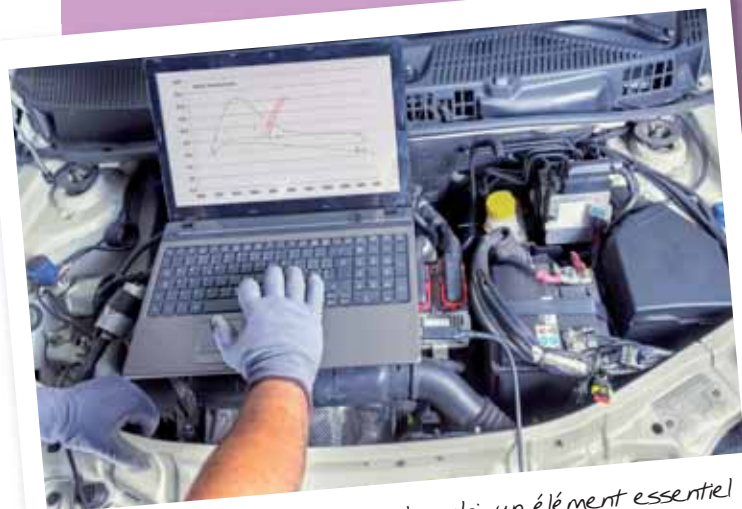
L'automobile, premier contrat de filière

Pour les bras armés du CNI que sont les CSF, l'action passe par la mise en place de contrat de filière. Celui de l'automobile a signé ce contrat le 22 mai dernier à Bercy. Le secrétaire fédéral Laurent Smolnik y représentait notre organisation. « Par ce contrat, les organisations syndicales, l'Etat et les acteurs de l'industrie s'engagent à soutenir et suivre plusieurs projets structurants qui vont dessiner le futur de la filière, précise Laurent Smolnik, avec pour ambition de maintenir l'emploi en anticipant les évolutions technologiques, sociétales et humaines. » Pour y parvenir, la filière a été envisagée dans globalité, plaçant constructeurs, équipementiers et services de l'automobile sur le même pied. Les échanges et réflexions au sein du CSF ont permis de déboucher sur 19 projets concrets qui doivent permettre d'accompagner la transformation de la filière, en réponse aux défis majeurs qui l'attendent.

En premier lieu, l'automobile fait face à une disruption technologique, liée notamment à l'urgence climatique, avec le mo-

fondément impacter l'ensemble de la filière, analyse le secrétaire fédéral. Face à ce bouleversement, FO va veiller à ce que les salariés ne soient pas les grands oubliés. »

Mise en place d'une filière batterie, d'une filière hydrogène, expérimentations sur le véhicule autonome, sur le véhicule connecté, meilleure intégration de la notion de recyclage, réduction de l'empreinte écologique des véhicules, développement du tissu industriel des PME et start-up... Les 19 projets, dont l'avancée sera régulièrement évaluée par le bureau du CSF, vont imposer une évolution des métiers de l'automobile. Pour s'y préparer, le contrat de filière prévoit l'équivalent d'une GPEC à l'échelle du secteur, comme ce sera le cas dans le contrat de filière de chaque CSF. « Il va falloir adapter les parcours de formation, y affecter des moyens, organiser l'évolution des métiers, préparer la disparition de certains et l'apparition de bien d'autres, tant la fabrication et l'entretien de la voiture de demain marquera un changement d'ère par rapport à ce que nous connaissons, prévient Laurent Smolnik. Il faudra également miser encore plus fortement sur l'apprentissage, qui doit devenir un passeport pour l'emploi, et renforcer l'attractivité de la filière. » Si l'ensemble va dans le bon sens, notre organisation jugera évidemment cette politique à ses résultats, qui seront définitivement évalués à l'horizon 2022. D'ici là, FO veillera au grain et commencera par marteler la nécessité de projets structurants pour le poids-lourd, pour le moment grand absent de ce contrat de filière.



L'impact sur les métiers et l'emploi, un élément essentiel du contrat de filière

teur électrique et l'évolution du mix énergétique. Elle connaît également une disruption numérique avec le véhicule connecté, intelligent, autonome et l'émergence de sujets complexes comme la protection des données détenues par un véhi-

cule. La disruption est aussi sociétale, touchant les usages, avec de nouvelles offres de mobilité et une profonde évolution du rapport à la voiture. « Tout cela va pro-

mode et luxe, industries de la construction navale et maritime, nucléaire présenteront à leur tour leurs contrats de filière. D'ici la fin de l'année, l'ensemble des CSF seront dotés d'une gouvernance et auront élaboré collectivement un contrat de filière.

Vigilance

« La feuille de route présentée lors de la première réunion du Comex, le 20 novembre 2017, va dans le bon sens pour défendre l'industrie, analyse Frédéric Homez, même si notre organisation privilégie les CSF car c'est là, avec les acteurs de terrain, que se règlent les problèmes et que s'anticipent les défis de demain. » Comme le confie le secrétaire général de notre Fédération, la question industrielle est abordée dans son ensemble, notamment avec des discussions portant sur les problématiques d'approvisionnement en matières premières, entre autres les fameuses terres rares (un sujet que Frédéric Homez explore également au sein du CESE). Autre point positif : on parle aussi du poids des USA et de ce qu'il faut bien appeler un chantage dans l'affaire iranienne, avec ses répercussions sur l'industrie, en particulier Airbus. Les avancées sur la formation professionnelle et les compétences sont aussi une bonne chose, tout comme le fait de parler de politique industrielle européenne ou encore de fiscalité de la production (même si, sur la question fiscale, FO ne s'est pas privée de rappeler ses réserves, en particulier sur la nécessaire refonte du CICE et le relèvement de son plafond à 3,5 SMIC). Les métaux FO sont également satisfaits de voir qu'on parle de

projets d'avenir, même si les moyens qui y sont affectés ne sont pas toujours à la hauteur.

« L'Etat semble reprendre un rôle de stratégie industriel en donnant les bonnes impulsions sur plusieurs dossiers, reconnaît Frédéric Homez. Il semble par contre en

passer de renoncer à son rôle de capitaine d'industrie, comme en témoigne le désengagement annoncé du capital de plusieurs entreprises publiques au sein desquelles il n'aurait alors plus les moyens de peser... Or, être stratégique, c'est aussi savoir conserver et

utiliser ce poids. » Alors que la fin de l'année s'annonce chargée et qu'un nouveau comité exécutif du CNI doit se tenir le 10 septembre, il rappelle un élément à ne pas perdre de vue : c'est dans les entreprises qui forment le cœur du tissu industriel national que se résoudront les problèmes et que seront créés les emplois. C'est à ce niveau que FO veut avant tout agir et qu'elle se prononcera sur la réussite ou l'échec des projets engagés.



Face à une industrie qui se transforme rapidement, notre organisation veillera à la cohérence de l'action publique.

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Tél. :

Entreprise :

A retourner à :

Fédération FO de la Métallurgie
9 rue Baudoin - 75013 Paris
Tél. : 01 53 94 54 00

Coordination PSA : un climat social préoccupant

Réunis à Sept-Fons (Allier) autour de leur délégué syndical central Christian Lafaye et du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, les métallos FO du groupe PSA ont tenu leur coordination le 12 juin. Les sujets de discussion n'ont pas manqué et ont fait apparaître un certain malaise social sur de nombreux sites, mais ont aussi permis de s'accorder sur la conduite à tenir dans plusieurs dossiers.

Parmi les nombreuses thématiques abordées lors de la coordination PSA du 12 juin, l'accord alors en cours de négociation sur le site de Vesoul a tenu une large place. Le secrétaire de syndicat Jean-Yves Poulet et le délégué syndical Sébastien Galmiche sont longuement revenus sur des tractations difficiles, tant sur le fond que sur la forme, par lesquelles la direction compte faire passer la durée du travail sur le site à 37,5 heures hebdomadaires (l'accord a, depuis, été signé). Dans le domaine très concurrentiel qu'est le marché de la pièce détachée, spécialité de Vesoul, le contexte économique ne facilite pas la négociation pour notre organisation mais tous les métallos se sont montrés solidaires de l'équipe syndicale de Vesoul. Tous se sont d'ailleurs exprimés car la validation d'un tel accord (signé depuis), qui déroge à l'accord NEC, nécessite une validation de la coordination. Laurent Smolnik a également fait savoir qu'il avait interpellé la direction du groupe, en particulier sur la méthode employée. Les métallos sont ensuite revenus sur les rémunérations, et plus particulièrement sur le CFESS (congé de formation économique, sociale et syndicale), que la direction refusait de prendre en compte pour le calcul de l'intéressement. « Nous avons clairement démontré que ce congé se comptait comme du temps de travail effectif et nous le ferons valoir par tous les moyens nécessaires », a précisé Laurent Smolnik.

Les participants ont poursuivi les travaux par un tour de table qui a montré une inquiétude sociale de plus en plus partagée, notamment du fait des pertes de compétences résultant des différents PDV menés par le groupe. « Aujourd'hui, de nombreux processus



Le comité de coordination du 12 juin ...

fonctionnent mal, ce qui impacte la production et impose aux salariés des charges de travail plus lourdes pour rattraper les dysfonctionnements, s'insurge Laurent Smolnik. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir prévenu... » L'activité maintenance est elle aussi affectée par la situation et sur le site de Poissy, l'inquiétude provient davantage de l'attente d'affectation d'un second véhicule, nécessaire à la pérennité du site. La coordination s'est achevée sur un hommage à deux jeunes retraités : Pascal Pavillard et Jean-François Kondratiuk. Le mandat de ce dernier au conseil de surveillance de PSA sera assuré par Christian Lafaye.

Succession

Un mois plus tard, les PSA FO se sont retrouvés à la Fédération pour une nouvelle coordination, toujours en présence de Laurent Smolnik, menée pour la première fois par le nouveau DSC Patrick Michel et la nouvelle DSC adjointe Deborah Schorr. A l'occasion de cette première prise de contact, les membres de la coordination ont réfléchi à une évolution de leurs moyens d'échanges d'informations – quels documents produire, partager ou diffuser à l'issue des réunions ? – mais aussi à une rationalisation du comité de coordination. Pour plus de fluidité et d'efficacité, les secrétaires de syndicats sont ainsi appelés à devenir les interlocuteurs prioritaires du DSC Patrick Michel. Enfin, ce dernier a informé les métallos du programme de sa tournée des sites PSA, qui a commencé par Metz, le 18 juillet.



... et celui, plus restreint, du 12 juillet.

Atlantique Automatismes Incendie : attention, élections !

Pas facile de mener une campagne électorale et de se développer lorsque l'on agit dans une entreprise dont les 490 salariés sont répartis sur 14 établissements couvrant tout le territoire national. C'est pourtant ce que fait Vincent Andries, représentant de la section syndicale FO Atlantique Automatismes Incendie dont le siège est à Castets (Landes) dans la perspective des élections professionnelles d'en octobre prochain. Au sein de cette entreprise leader sur le marché du sprinkler et du robinet incendie armé, développant de nouvelles activités telles que les risques spéciaux (extinction mousse, brouillard d'eau...), les motifs d'inquiétude ne manquent pas. En effet, appartenant à la holding Financière Save, dont l'actionnaire majoritaire est un fonds d'investissement suite à une opération LBO, la direction de l'entreprise s'est réorientée vers une ligne plus financière et une réorganisation de certaines activités. En résulte une pression croissante sur les salariés à tous les niveaux au détriment de l'esprit familial qui régnait à la création de l'entreprise. « Afin de défendre les emplois et l'industrie, nous avons établi plusieurs revendications prioritaires, explique Vincent Andries : La fusion de la part fixe et de la part au « mérite » déterminant l'augmentation annuelle de chaque salarié, le paiement de la seconde partie de la prime discrétionnaire (le faux 13^{ème} mois) au mois de novembre au lieu de fin décembre pour faciliter les achats de Noël, l'instauration d'une prime transport, négocier un temps de déplacement du personnel de chantier plus favorable aux salariés, mettre en place un

accord sur la QVT pertinent. » De quoi convaincre les salariés que s'il y a bien une organisation qui se bat pour eux, c'est FO.

De la conviction, Vincent Andries n'en manque pas. Quand il crée la section syndicale, en juillet 2017, il n'a rejoint notre organisation que depuis quelques mois. « En 16 ans d'ancienneté dans l'entreprise, j'ai eu l'occasion d'exercer plusieurs mandats en tant que DP à Paris puis au siège, mais également au sein du CHSCT, mais toujours sans étiquette, précise-t-il. M'engager chez FO m'a permis d'avoir une complémentarité avec ces fonctions, une expérience à mettre au service des salariés et de les exercer avec tout le poids d'une organisation derrière moi. Pourquoi FO ? Parce que c'est l'organisation avec laquelle j'avais le plus d'atomes crochus, comme l'indépendance, la liberté, l'autonomie. »

Depuis, il a rapidement intégré la famille des métallos FO et a développé de bons liens avec Stéphane Martegoute, secrétaire de l'USM 33-40, et Pierre Narran, patron de l'UD des Landes et, bien sûr, avec notre Fédération. C'est avec le secrétaire fédéral Paul Ribeiro qu'il a préparé les négociations dans une entreprise où FO présente pour la première fois des listes électorales. « Cela s'est traduit par un gros travail sur l'accord de mise en place du CSE et un PAP, résume Paul Ribeiro. Cela m'a permis de découvrir une équipe qui s'investit dans le développement syndical et prépare ses revendications avec minutie. Avec eux, les salariés seront bien défendus. »



Dans quelques semaines, les salariés d'Atlantique Automatismes Incendie seront appelés à élire leurs représentants au CSE (fusion des instances DP-CE-CHSCT). Pour la première fois, ils auront la possibilité d'accorder leur confiance à FO, dont une équipe solide et motivée porte aujourd'hui les couleurs. Rencontre.

Valeo : l'Isle d'Abeau relève la tête

Le 28 juin, les métallos FO du site Valeo de l'Isle d'Abeau (Isère) ont reçu la visite d'une délégation fédérale composée des secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Géraldine Nivon (également coordinatrice FO Valeo), de Véronique Borges et Yann Le Pêcheur, membres de l'Observatoire de la vie sociale (OVS) mis en place chez Valéo à la demande de notre organisation. L'occasion de faire le point sur la situation du site.

Dans le cadre de l'observatoire de la vie sociale, ses trois membres FO –Géraldine Nivon, Véronique Borges et Yann Le Pêcheur– se rendent régulièrement sur les différents sites du groupe. L'existence de ce dispositif leur permet de se rendre partout, de prendre des contacts, de poser des jalons et d'œuvrer au développement syndical de notre organisation. Ce 28 juin, ils faisaient étape à l'Isle d'Abeau, conclusion d'un périple qui les a menés d'abord à Mazamet (Tarn) et Annemasse (Haute-Savoie). Rejoints par le secrétaire fédéral Laurent Smolnik et accueillis par le secrétaire de syndicat Jean-Philippe Nivon, ils ont rencontré les métallos FO et la direction avant de visiter ce site et de mesurer les effets du contrat de compétitivité négocié et signé en début d'année.

Spécialisé dans la fabrication d'éléments pour les moteurs diesel, l'Isle d'Abeau fait partie de ces sites qui ont été mis en danger par leur reconversion forcée. Au sein de l'usine iséroise,

la survie est passée par un accord prévoyant, en échange de l'affec-

tion de productions essence et d'investissements, un gel des salaires sur deux années (trois pour les cadres). La délégation a pu voir que le « deal » avait été respecté : « le site est à présent positionné sur la nouvelle génération de démarreur électrique, confirme Laurent Smolnik. Des investissements ont été réalisés sur de nouvelles machines et de la place a été dégagée pour les futures activités. Le site a de nouveau un avenir et on le doit pour une large part à FO. » La rencontre avec la direction a même permis d'échanger autour de la mise en place d'une nouvelle équipe pour 2019, rendue nécessaire par le regain d'activité.



Gemalto : défendre l'emploi



La Fédération a accueilli le 27 juin la coordination FO de Gemalto. Autour de leur coordinatrice Anne-Marie Chopinet, des élus de quatre établissements se sont retrouvés pour faire le point sur la situation et préparer le futur. Le secrétaire fédéral Éric Keller et le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot ont participé aux débats et leur ont apporté leur soutien.

Les deux principaux sujets qui ont occupé les débats de la coordination Gemalto, le 27 juin, ont été le PSE en cours et le rachat du groupe Gemalto (15 000 salariés dans le monde et 2 700 en France) par Thales. Florence Coppel – DSC et coordinatrice FO Thales – est d'ailleurs venue se présenter rapidement. Le PSE, initié le 30 novembre dernier, prévoyait la suppression de nombreux postes, essentiellement chez les cadres, dont 70 au siège de Meudon, 66 sur l'établissement de Gémenos et 126 à la Ciotat, aucun poste de production n'étant impacté. « La justification de ce PSE était économique alors que le groupe a eu un profit opérationnel de 310 millions d'euros en 2017, a expliqué Anne-Marie Chopinet. Mais par le jeu d'optimisation fiscale, Gemalto SA est déficitaire car elle supporte seule la plupart des charges. »

Dans ce contexte tendu, l'OPA d'Atos sur Gemalto est venu perturber les négociations. Cette offre considérée comme hostile par la direction a été rejetée au motif que Gemalto voulait conserver son autonomie. Quelques jours plus tard,

nouvelle OPA. Cette fois, c'est Thales qui se porte acquéreur de l'entreprise avec comme objectif de développer son offre dans les secteurs du big data, de la cybersécurité, la connectivité – mobilité et IOT, et l'intelligence artificielle. L'acceptation de l'offre rend alors clairement caduque l'organisation cible présentée lors des négociations du PSE, dont FO demande l'annulation. La direction de Gemalto n'a pourtant rien voulu entendre et les discussions ont dû être menées au pas de charge. Les pressions se portent alors sur Thales, qui ouvre sa bourse de l'emploi, permettant le reclassement de 10 salariés. Au final, après les départs anticipés et les départs volontaires, 34 salariés sont encore licenciables, avant reclassement en France (78 postes ouverts). « Les élus peuvent être fiers de ce qui a été obtenu par la négociation mais s'inquiètent des impacts de ce plan sur la charge de travail des salariés qui restent », a conclu Anne-Marie Chopinet. Jean-Yves Sabot est intervenu pour expliquer les pièges dans lesquels ne pas tomber lors des négociations du CSE qui débuteront chez Gemalto en septembre.

ArcelorMittal Fos-sur-Mer : une force qui grandit



vés le 12 juin pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Sylvain Ibanez, et en présence des secrétaires fédéraux Lionel Bellotti et Gérard Ciannarella (également secrétaire de l'USM13), du délégué syndical central d'ArcelorMittal Méditerranée David Thourey, du secrétaire de l'UD des Bouches-du-Rhône Frank Bergamini et du secrétaire du syndicat FO ArcelorMittal Saint-Chely d'Apcher Frédéric Albepart. Ils se sont concentrés sur les élections professionnelles qui les attendent d'ici la fin de l'année.

Alors que l'assemblée générale du 12 juin marquait pour les métallos FO d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer l'entrée dans la dernière ligne droite de la campagne pour les élections professionnelles (initialement prévues en juin mais repoussées, depuis, à la rentrée), ils ont profité de l'occasion pour revenir sur l'activité de leur syndicat.

Présence dans les ateliers, diffusions de tracts, multiples actions menées par l'équipe FO pour améliorer les conditions de travail et défendre les droits des salariés, participation aux négociations à tous les niveaux, signature d'accords porteurs de progrès social dans l'intérêt des salariés, etc. : « Au cours de ces dernières années, l'équipe FO a été de tous les combats,

à su se renouveler et faire place à la nouvelle génération, a mené un important travail de fond quant à sa communication sur tous les supports, et a suivi l'ensemble des étapes du cycle de formation fédérale destiné à développer son syndicat, a expliqué Sylvain Ibanez. Avec le soutien de notre Fédération, de l'USM et de l'UD, notre action a été quotidienne et constante, nous n'avons pas attendu les élections pour agir. » Lionel Bellotti a d'ailleurs salué la détermination et la dévotion sans faille des militants au cours de cette période : « l'augmentation significative (+36 % en 2017) des adhérents est signe de développement et de confiance envers l'équipe en place, qui sait convaincre les salariés. » Frank Bergamini et Gérard Ciannarella ont eux aussi félicité l'équipe, notant une nette augmentation des adhérents présents à cette assemblée générale.

« Jour après jour, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour mériter la confiance des salariés, a déclaré David Thourey. Et nous le voyons bien : ils savent aujourd'hui sur qui compter, vers qui se tourner. Ils savent également que, lorsque notre représentativité sera plus importante, nous pourrions agir encore plus fortement et plus largement dans l'intérêt des salariés et de l'industrie. »

Épargne salariale et retraite

Protéger l'avenir des salariés



Protéger c'est s'engager

INTER EXPANSION - FONGEPAR

APPUYEZ-VOUS SUR NOTRE EXPERTISE DU DIALOGUE SOCIAL

Le groupe de protection sociale Humanis est le **1^{er} acteur paritaire** en épargne salariale.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

- Nous réalisons avec vous un diagnostic de l'entreprise.
- Nous vous apportons les conseils nécessaires à l'optimisation de votre dispositif, en phase avec vos enjeux.
- Nous vous informons de toutes les évolutions réglementaires et vous indiquons les nouvelles opportunités à saisir.

GESTION ET SUIVI DU DISPOSITIF

- Nous construisons avec vous le dispositif adapté à l'entreprise et assurons votre suivi.
- Vous disposez d'une équipe et de moyens de gestion intégrés, et d'une expérience de plus de 45 ans.
- Vous rencontrez nos gérants lors des conseils de surveillance qui vous expliquent les évolutions des marchés.

DÉCOUVREZ VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION

L'épargne salariale et retraite **fait l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise** (ou un émargement direct des salariés lorsqu'il n'y a pas de représentation).

En tant que négociateur, vous pouvez par exemple agir sur :

- **l'Accord de Participation** : les modalités de répartition ;
- **l'Accord d'Intéressement** : les objectifs collectifs à atteindre et la répartition ;
- **le PEE et le PERCO** : les règles d'abondement, la passerelle avec les jours de congés et les FCPE retenus ;
- **l'optimisation des accords** : l'utilisation du Supplément de Participation ou d'Intéressement.

L'épargne collective fait partie de la protection sociale des salariés

En complément du salaire, qui demeure le point fondamental de vos négociations, l'épargne salariale et retraite dispose de nombreux atouts pour les salariés.

COLLECTIF

L'épargne salariale et retraite permet aux salariés de se constituer une épargne pour leurs projets personnels (PEE) ou préparer leur retraite (PERCO) dans le cadre collectif de l'entreprise.

AVANTAGEUX

Les salariés épargnent dans un cadre fiscal et social attractif. De plus, les frais de gestion administrative sont totalement pris en charge par l'entreprise.

RESPONSABLE

Grâce au CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale), vos salariés investissent dans des fonds à gestion socialement responsable.

Votre interlocuteur régional
Épargne salariale et retraite

Christophe JUSTE
01 46 84 55 43

christophe.juste@humanis.com

Fofovi!

Droit du travail,
le conseil à la carte

... dans les domaines de la vie professionnelle



Conseil juridique dans tous les domaines de la vie professionnelle

Défense de vos droits de consommateurs

Réunions d'informations, "afterworks", colloques...

vidéo



Espace NEXTDOOR Tour Cœur Défense - RDC
110, esplanade du général De Gaulle
92400 Courbevoie La Défense
foryou-cadres@outlook.com - Tél. : 06.82.66.62.26



[linkedin.com/in/foryou/](https://www.linkedin.com/in/foryou/)



[@F0rYouCadres](https://twitter.com/F0rYouCadres)



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

PSA Retail France : à mi-chemin pour 2018 !



A l'occasion de leur coordination du 28 juin, les délégués FO de PSA Retail ont notamment débattu de l'intéressement de 2015-2017 et sur l'accord signé pour 2018-2020. Ils ont également consacré une part importante de leurs travaux à la mise en place des CSE et aux élections, passées ou à venir pour 2018 et le 1^{er} trimestre 2019, avec une négociation sur la mise en place du prochain CSEC en 2019. Un rappel a été fait sur la nouvelle organisation du réseau commercial PSA avec l'ensemble des implan-

tations FO sur chaque filiale, ainsi qu'un point sur le rôle très important du délégué syndical et l'importance de faire les formations pour les élus du CSE mais aussi pour les représentants de proximité.

Les métallos ont évoqué le fonctionnement et le rôle du comité

de coordination avec l'arrivée de deux personnes supplémentaires : Thierry Dupont Dauzone et Cyril Dezausier. Les autres membres restent en place, le tout étant évidemment validé par la coordination.

« Bien entendu, le développement syndical a tenu une place très importante lors des interventions, explique Eric Bonnaire. FO continue de mériter et de gagner la confiance des salariés, qui ont fait de notre organisation la 1^{ère} de PSA Retail France, mais il n'est pas question de nous reposer sur nos lauriers. »

Les délégués syndicaux FO de PSA Retail France, filiale commerciale du groupe PSA, se sont réunis en coordination le 28 juin à la Fédération autour de leur délégué syndical central Eric Bonnaire, de son adjointe Patricia Bocciarelli, et du comité de coordination, avec la participation du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et, en invité d'honneur, l'ancien DSC de la SCC (réseau Citroën) Patrick Chandon.

PSA Mulhouse : les moyens de l'ambition

Le 5 juillet s'est tenu le congrès du syndicat FO PSA Mulhouse. Rassemblés autour de leur secrétaire Deborah Schorr, en présence du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, du DSC Patrick Michel et de son adjoint Pierre Contesse ainsi que de l'administrateur salarié FO au conseil de surveillance Christian Lafaye, ils sont revenus sur l'activité du site et ont échangé sur son avenir.

Si l'année 2016 marquait le début des négociations sur le NEC, c'est surtout l'année 2017 qui aura été celle de tous les changements sur le site PSA de Mulhouse, comme l'a montré le congrès du syndicat FO le 5 juillet, mais cela n'a pas été sans difficultés. Après le démarrage de la nouvelle ligne du système 1, les monteurs ont connu des problèmes, tant ce nouvel outil s'est révélé mal conçu. « A vouloir se positionner sur du très haut de gamme en recourant à des méthodes et des outils low cost, cela crée des problèmes de logistique, d'approvisionnement, de maintenance et de conditions de travail, d'autant que de nombreuses compétences ont été perdues avec les PDV successifs, analyse Laurent Smolnik. Le risque, c'est que cela pèse sur la qualité et donc sur les ventes. » Il a confié que FO avait fait part de ces observations à la direction locale, mais aussi centrale. L'année a été également chargée pour les autres métiers, notamment du fait du succès de la 3008, vecteur de charges supplémentaires pour le site. « Seulement voilà, quand vous avez compacté au maximum votre outil industriel et que les volumes augmentent trop fortement, les ennuis commencent... », a résumé Deborah Schorr dans son rapport d'activité, pointant du doigt un climat social qui, en conséquence, s'est dégradé. Il a d'ailleurs fallu que FO agisse pour trouver des solutions.

L'année 2017 aura également vu le lancement de la DS7, de la 508 et bientôt de la 508 SW. De quoi rassurer les salariés quant à la pérennité de leur site et de leurs



emplois, et c'est bien grâce à FO que cela a été possible. A mettre également au crédit de notre organisation : un intéressement qui continue d'augmenter, mais aussi des embauches pour soulager la pression pesant sur les salariés. Enfin, les métallos FO se sont penchés sur la mise en place à venir du CSE, avec les élections professionnelles de février 2019. Deborah Schorr a prévenu qu'il faudrait faire évoluer le travail syndical sans perdre de vue la nécessité d'aller plus loin sur le 3^{ème} collège. Laurent Smolnik a conclu par un point sur l'actualité nationale de notre organisation et la syndicalisation des cadres, dossier dont il est référent pour FO Métaux.

A fond la formation !

*Pour militer efficacement,
mieux vaut être formé.
Les militantes et militants
FO l'ont bien compris,
comme le montre
le succès du parcours
de formation fédérale,
auquel ils sont nombreux
à participer tous les mois.
La preuve en images dans
FO Métaux !*



Formation « Animer » à Marseille.



Formation « Communication » à Sochaux.



Formation « NE / NR » à Fougères.



Formation « NE/NR » à Chartres.



Formation « développer » pour les métallos FO de Safran Toulouse.



Formation « Référent handicap » dans le Nord.



Les métallos FO d'Ugiotech en formation en Savoie.



Formation « NE/NR » et « CSE » dans le Calvados.

Coordination Alstom : une fusion qui inquiète

Les métallos FO du groupe Alstom se sont retrouvés en coordination à Reichshoffen (Bas-Rhin) les 12 et 13 juin. Réunis autour de leur délégué syndical central Philippe Pillot et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller, ils ont fait le point sur la situation de FO au sein du groupe et ont ébauchi leurs revendications.



Alors que le conseil d'administration du groupe Alstom était appelé à se prononcer sur la question le 17 juillet, la fusion annoncée avec Siemens –ou plutôt l'absorption du Français par l'Allemand– a été le principal sujet de la coordination des 12 et 13 juin. « Nous nous sommes très rapidement élevés contre ce projet déséquilibré, se souvient Philippe Pillot. Le 30 novembre 2017, c'est d'ailleurs à l'initiative de FO que les salariés se mettent en grève et qu'un rassemblement national se tient devant Bercy pour réclamer le maintien de tous les sites Alstom Transport en France et le maintien de tous les emplois sur chaque site. » La rencontre avec le ministre de l'Economie et des Finances,

le 22 mars dernier, n'avait pas davantage convaincu. Ce jour-là, Bruno Le Maire avait annoncé la commande par la SCNF de 100 TGV du futur, dont la confirmation par l'entreprise n'est jamais interve-

nue... « Même en prenant en compte cette commande, les sites qui la réaliseraient se retrouveraient quand même en situation de sous-charge, fait remarquer Eric Keller. Nous exigeons de vraies garanties sur le maintien des emplois et des sites. » Car la physiologie du nouvel ensemble, qui promet de voir Siemens faire main basse sur l'activité signalisation d'Alstom et modifier ainsi le centre de gravité du futur géant ferroviaire, fait clairement planer de lourdes menaces sur les sites français.

D'autant que dans le cadre du projet d'absorption d'Alstom par Siemens, 470 millions d'euros de synergies sont officiellement programmées et que 380 millions d'euros de coûts de restructuration ont déjà été budgétés pour 2019/2020. « Cela augure de milliers de suppressions d'emplois, non seulement dans le futur groupe Siemens-Alstom, mais aussi dans toute la filière ferroviaire », s'alarme Philippe Pillot. La recherche et développement en si-

gnalisation ferroviaire en France est particulièrement menacée du fait que le siège opérationnel de ce secteur sera basé à Berlin dans l'organisation du futur groupe. Quant aux assurances données par l'Etat, elles ne convainquent pas FO : « Avant même la clôture de la transaction avec Siemens, les suppressions d'emplois par départs non remplacés et les délocalisations d'activités continuent. Le site Alstom de Valenciennes est durement touché par du chômage partiel. Des creux de charge sont aussi prévus sur les sites de Reichshoffen et de Tarbes. Cela ne peut plus durer ! » tonne Philippe Pillot.

Revendications

Les métallos, résolus à ne pas laisser faire, se sont mis d'accord autour de plusieurs revendications, parmi lesquelles la garantie du maintien de tous les sites, de toutes les activités et de tous les emplois ; l'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études, et notamment dans le cadre des commandes publiques françaises ; l'arrêt des externalisations d'activités ; un vrai plan de formation professionnelle pour assurer le maintien dans l'emploi des salariés. Conscients de la nécessité de peser toujours plus pour défendre efficacement leurs positions et, à travers elles, les salariés et l'industrie, ils ont également décidé d'accentuer leurs efforts pour le développement syndical. Ils ont conclu en évoquant la future mise en place des CSE, synonyme d'un nouveau round électoral pour lequel ils vont prochainement définir une stratégie commune et un plan d'action.



Actys Expertises

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 

Notre cabinet d'expertise-comptable **est dédié exclusivement aux représentants du personnel** (CE, CCE, DUP, Organisations Syndicales...) **et tourné à 100 % vers vos attentes**. Chaque expertise est **unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins**.

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre **valeur ajoutée au service de votre négociation** et vous permettent **d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social**.

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant **des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels**.

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.



01 46 70 60 17



info@actys.expert

Schaeffler : l'efficacité réformiste

Le syndicat FO Schaeffler a tenu son assemblée générale à Mertwiller (Bas-Rhin) le 1^{er} juin. Comme chaque année, près d'une centaine de métallos FO avaient pu se libérer pour assister aux travaux et se sont réunis autour de leur secrétaire Jean-Charles Ros, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et de la secrétaire de l'UD67 Christiane Heintz. Outre le bilan de l'année écoulée, ils se sont penchés sur la prochaine mise en place du CSE.

Plus grande implantation FO dans la métallurgie du Bas-Rhin, Schaeffler compte aussi parmi celles qui tirent le mieux leur épingle du jeu au plan économique. Si les salariés ont pu profiter des bons résultats de l'entreprise, c'est avant tout à notre organisation qu'ils le doivent, comme l'a expliqué le secrétaire du syndicat FO Jean-Charles Ros lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin. Prime de 250 euros pour les VAE et CQPM, intéressement à 1 700 euros en moyenne et surtout un accord biennuel 2018-2019 – dont FO a été le principal moteur – débouchant sur 4,3% d'augmentations générales et 1% d'augmentations individuelles : « FO est définitivement le syndicat de la fiche de paie », a fait valoir Jean-Charles Ros. Cette efficacité dans la revendication et la négociation, l'équipe syndicale la doit pour une large part à son poids incontestable au sein de l'entreprise. Lors des élections professionnelles d'octobre 2017, FO a en effet confirmé sa place de numéro 2 tout en poursuivant sa progression. Revers de la médaille : les rapports avec la direction se sont tendus, car l'efficacité réformiste n'est pas toujours du goût de tous... Les métallos n'en sont pas moins déterminés à ac-



croître leur poids. De fait, ils s'y sont déjà attelés, ainsi que l'ont montré les discussions autour de la prochaine mise en place du CSE. « Malgré la volonté affichée du gouvernement de réduire les moyens et prérogatives des organisations syndicales, a expliqué Paul Ribeiro, notre Fédération fait tout pour les équipes syndicales puissent continuer leur travail de terrain et leurs actions au service des salariés. » Dans cette optique, il leur a rappelé qu'il leur appartenait de négocier un accord de mise en place du CSE avant un protocole d'accord préélectoral afin d'obtenir un maximum de garanties et de moyens efficaces aux militants pour assurer les missions de cette nouvelle instance. Les métallos sont également revenus sur le congrès de Lille pour regretter son caractère un peu trop fougueux et des attaques personnelles totalement injustifiées à l'encontre de Jean-Claude Mailly. Ils ont fait savoir leur envie de voir FO continuer de fonctionner efficacement au service des salariés et prévenant qu'ils seraient particulièrement vigilants sur les valeurs du réformisme militant. En résumé : « fiers du passé, sûrs de l'avenir. »

Aubert et Duval : des négociateurs efficaces



Faire le bilan des différentes négociations et se concentrer sur la prochaine mise en place des CSE, tels étaient les objectifs de la coordination Aubert et Duval qui s'est tenue aux Ancizes le 14 juin. Les métallos FO du groupe sidérurgique s'y sont retrouvés autour de leur délégué syndical central adjoint Bruno Wawrzyniak et du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, chaleureusement

accueillis par le secrétaire du syndicat FO des Ancizes Denis Coulaudon.

Avec une augmentation moyenne de 2 % et un talon à 22 euros et une revalorisation de la prime d'ancienneté, les métallos FO d'Aubert et Duval peuvent se féliciter d'avoir négocié et signé un bon accord de salaire. Les discussions de la coordination du 14 juin ont également montré qu'ils ont été très efficaces sur plusieurs autres sujets, comme le télétravail et le droit à la déconnexion, ou encore sur un accord de niveau 5 précisant les procédures et règles de progression de carrière qui va apporter du plus aux salariés. Ils sont ensuite revenus sur la situation industrielle, et notamment sur des problèmes de fiabilité des installations, dont l'impact se fait ressentir sur la production. Ils ont convenu que des progrès notables devaient être réalisés dans le domaine de la sécurité.

A cet égard, FO entend bien agir, notamment au travers du CHSCT et de la future CSSCT.

Ce qui a amené les discussions vers le CSE. Aubert et Duval, dans le périmètre du groupe Eramet, a, préalablement à ce changement, mis en place quatre groupes de travail auxquels les métallos FO participent activement : planning et agenda social ; missions et composition du CSE ; missions et composition de la CSSCT ; moyens et déroulement de carrière des élus. De quoi se préparer efficacement aux discussions qui se tiendront prochainement sur le droit syndical. Lionel Bellotti a souligné l'importance de la formation syndicale non seulement pour pratiquer un syndicalisme efficace mais aussi pour poursuivre au mieux le bon travail accompli sur le développement syndical afin de s'implanter là où FO n'est pas encore présente : « au regard de la création des sections syndicales, il faut accélérer le travail de formation pour mieux répondre aux enjeux de demain. »

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

En application de l'ordonnance 2017-1390 du 22 septembre 2017, l'impôt sur le revenu sera prélevé à la source à partir du 1^{er} janvier 2019. Le prélèvement s'effectuera donc chaque mois, au lieu d'avoir lieu l'année suivant la perception des revenus. Nous vous proposons ce mois-ci un récapitulatif des points à retenir, à l'approche de la date limite pour procéder à la demande de taux personnalisé.

Pourquoi prélever l'impôt sur le revenu à la source ?

Le but du prélèvement à la source est d'éviter des situations de décalage entre le montant de l'impôt basé sur les revenus de l'année passée et celui des revenus de l'année en cours. Ainsi, le montant de l'impôt s'adapte automatiquement et immédiatement.

Quels sont les revenus concernés ?

Les revenus concernés sont les suivants : salaire et avantages en nature, pension de retraite, revenus fonciers, rentes viagères, revenus des travailleurs indépendants, revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières de maladie, etc.), pensions alimentaires.

Cependant certains revenus, tels les revenus fonciers par exemple feront l'objet d'acomptes calculés par l'administration et payés par prélèvements mensuels ou trimestriels.

Ne sont pas concernés par la réforme les revenus déjà soumis à la retenue à la source (comme par exemple les revenus de capitaux mobiliers, ou les plus-values immobilières), et les revenus qui resteront intégralement taxés au moment du solde de l'impôt sur le revenu (par exemple les gains de cessions de valeurs mobilières).

Quel impact sur la lecture de ma fiche de paie ?

En vertu du décret 2017-858 du 9 mai 2017, le bulletin de paie devra comporter les mentions suivantes : le revenu net de cotisations sociales et avant PAS (ou revenu à verser avant PAS) ; le taux de PAS ; la nature du taux de PAS (personnalisé ou non personnalisé) ; le montant du PAS effectué ; le montant du revenu net à verser après PAS.

Comment est calculé mon taux d'imposition ?

Le calcul du taux est effectué par l'administration fiscale en se basant sur les revenus de 2017 qui ont été déclarés au printemps 2018. Le contribuable n'a donc aucune formalité à accomplir ou information à transmettre à son employeur ou à la caisse de retraite.

Il est possible de personnaliser ce taux pour prendre en compte la situation personnelle de chaque contribuable. Par exemple, un couple peut opter pour un taux individualisé calculé en fonction de leurs revenus respectifs, au lieu d'un taux unique pour les deux conjoints du foyer. Attention cependant car il n'est possible de recourir à ce taux que jusqu'au 15 septembre 2018. Lorsque ce taux est personnalisé, le salarié peut refuser que l'administration fiscale le transmette à l'employeur. Dans ce cas, l'employeur appliquera le taux non personnalisé.

L'employeur est tenu à une obligation de confidentialité du taux de prélèvement de chaque salarié. Il lui est interdit de communiquer ce taux à des tiers.

Doit-on continuer à procéder à une déclaration de revenus ?

Oui, une déclaration de revenus restera nécessaire chaque année pour faire le bilan de l'ensemble des revenus et des charges du foyer fiscal, et garantir l'application de la progressivité, de la « conjugalisation » et de la « familialisation » de l'impôt. Une régularisation pourra donc avoir lieu en N+1, mais celle-ci sera faible, voire nulle, pour les contribuables ayant une situation stable. De plus, c'est la déclaration qui permettra l'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôt. La déclaration se fera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Les réductions d'impôt et les crédits d'impôt s'appliqueront-ils sur les dépenses de 2018 ?

Oui, le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt (emploi d'un salarié à domicile, garde d'en-

fant, dons aux associations...) acquis au titre de 2018 sera maintenu. Ceux-ci seront versés au moment du solde de l'impôt à l'été 2019 sur le compte bancaire pour lequel vous aurez communiqué ou confirmé les coordonnées préalablement dans votre déclaration de revenus.

Pour les services à domicile et garde d'enfant de moins de 6 ans et les dépenses d'accueil en EHPAD, le versement d'un acompte de crédit et/ou réduction d'impôt est prévu pour janvier 2019. Il sera égal à 30 % du crédit et/ou de la réduction d'impôt de l'année précédente (crédit et/ou réduction payé en 2018 au titre des dépenses 2017). Le solde sera versé en août 2019, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées en 2018 ouvrant droit au crédit d'impôt.

Que signifie l'expression « année blanche » que l'on utilise à propos de 2018 ?

Vous allez payer en 2018 l'impôt sur les revenus perçus en 2017, et en 2019, l'impôt sur les revenus de 2019. Afin d'éviter aux contribuables de payer l'IR pour les revenus du 1^{er} semestre de 2019 et pour ceux de toute l'année 2018, le Crédit d'impôt de Modernisation du Recouvrement (CIMR) a été créé. Il neutralisera l'impôt sur les revenus perçus en 2018 de manière « régulière » et « habituelle » (ex: salaire). Ce CIMR sera calculé par la DGFIP sur la base de la déclaration des revenus de 2018 à effectuer au printemps 2019. En revanche, les revenus dits « exceptionnels » perçus en 2018 (participation, intéressement, indemnité de fin de contrat, prime de départ à la retraite...) resteront imposables.

En cas de question sur mon impôt, à qui dois-je m'adresser ?

Même si le système change, c'est toujours auprès de l'administration fiscale que l'on doit s'adresser. Un site internet a été créé par le gouvernement pour répondre à vos questions : www.prelevementalsource.gouv.fr. Il est également possible de consulter le site impots.gouv.fr ; rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » ou d'appeler le 0811 368 368 (prix d'un appel plus 6 centimes d'euro la minute).

Des métaux et des mots

Tous les mois,
FO Métaux vous
propose mots croisés
et sudoku, ainsi qu'un
peu de culture,
syndicale bien sûr,
autour d'un mot
chargé d'histoire
et que les métallos
connaissent bien.

Solution du n° 576

2	4	5	7	3	9	6	1	8
6	8	7	1	2	5	9	4	3
1	9	3	8	4	6	5	7	2
8	5	1	3	6	4	7	2	9
7	6	9	2	5	1	3	8	4
4	3	2	9	7	8	1	6	5
9	2	8	6	1	3	4	5	7
3	1	4	5	8	7	2	9	6
5	7	6	4	9	2	8	3	1

Sudoku

7							6	1
9	5		4	3				
			7			5		
	2					6	7	
8				5				3
	9	6				1		
		5			3			
				8	7		2	6
3	8							4

Mots croisés n° 577

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 576

V	I	V	A	N	D	I	E	R	E
A	N	T	I	S	O	C	I	A	L
C	H	A	M	P	I	O	N	N	E
A	A	E	E	N	C	C			
N	B	A	D	R	O	U	O	T	
C	I	L	S	N	L	N	R		
I	T	B	I	G	O	R	N	O	
E	U	E	N	G	E	D			
R	E	V	E	N	D	I	Q	U	E
S	L	A	L	O	M	E	U	R	S

Horizontalement

A. Absente mais représentée. B. Matière à la gomme. C. Courant sur une bobine. Légionnaire en Afrique. D. Métal renversé. En conseil. E. Imprègnent tels les teinturiers. Fruit phonétique. F. Laisse aller. Article d'importation. G. Ville de Finlande. Destination du navigateur. H. Pas autrement. Modèle de droiture. Presque un plus un. I. Fait la roue complète. J. Des ouvre-boîtes.

Verticalement

1. Par la lucarne, on y voit les sujets enchaînés. 2. Laisaient s'écouler les vannes. 3. Ces impôts deviennent les pires. Partie de blackjack. 4. Refait. Ne s'allonge pas. A donné la fièvre. 5. Ne permettent pas toujours d'entrer dans la carrière. Lit défait. 6. École de commerce. C'est énervant, à la fin ! Blues tahitien. 7. Devraient donc mettre le rouge au front. Au-dessous du président. 8. Se partagent en famille. Arrive toujours en tête. 9. Chef de division. 10. Utiles pour préparer le poisson.

Le mot du mois : Indexer

Les pensions de retraite et certaines prestations sociales ne seront plus indexées sur l'inflation à partir de l'an prochain. Que cette mauvaise nouvelle soit au moins l'occasion de se pencher sur les mots *index* et *indexer*, références au doigt le plus proche du pouce, celui qui sert à montrer. Ou un autre, puisque le mot en latin, que la langue française a adopté en 1503, désignait n'importe lequel des cinq.

À partir de 1690, il s'applique également à un objet mobile qui se déplace le long de repères gradués, et ce repère lui-même quand il est fixé sur un document. D'où, bientôt, une table alphabétique de mots, de termes correspondant aux sujets traités ou de noms propres qui renvoient aux pages concernées d'un ouvrage. C'est pour cette raison qu'à la même époque le Saint-Siège désigne par *l'Index* une liste de livres dont, pour des raisons de morale ou de doctrine, il interdit la lecture. Ils sont donc *mis à l'index* jusqu'à ce que Paul VI supprime cette disposition en 1965, ce qui n'empêche pas le terme de conserver un sens plus général et laïc.

C'est en 1948 que le verbe *indexer* fait son apparition avec le sens de réviser un prix en fonction d'une grandeur économique ou d'un *indice* (même étymologie, bien sûr) pris comme référence. C'est ainsi par exemple que la plupart des loyers sont périodiquement réévalués d'après l'indice du coût de la construction, que chaque numéro de *FO Métaux* vous rappelle en page 2.

Pour en revenir à nos pensions de retraite et allocations, une fois *désindexées*, elles ne devraient augmenter que de 0,3% en 2019 alors que la hausse des prix atteindra, selon les prévisions, 1,7%. Les intéressés sont donc priés d'accepter une baisse de 1,4% de leur pouvoir d'achat. En pestant contre ce gouvernement qui leur fait un doigt d'honneur, mais là il ne s'agit plus de l'index.

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

ON VEUT
mmIEUX VOUS
ÉCOUTER

mmIEUX VOUS
CONNAÎTRE

mmIEUX VOUS
COMPRENDRE

POUR
mmIEUX VOUS
ACCOMPAGNER

En pensant
des services
toujours plus
adaptés aux salariés
d'aujourd'hui, en
mettant la prévention
au cœur de ses
innovations, en
agissant avec écoute
et proximité, Malakoff
Médéric s'engage pour
le bien-être des salariés
au travers de sa
démarche Entreprise
territoire de santé.

malakoffmederic.com



malakoff **médéric**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**

Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective Santé ou Prévoyance, assuré par l'Assureur de votre contrat, et proposé par l'Association de Moyens Assurance (AMA), ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES (AMA) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 21 rue Laffitte 75009 Paris - N°ORIAS 16 000 160 (www.orias.fr) - N°Siren : 812 888 268. Pour plus d'informations, consultez le site : malakoffmederic.com/ton-voeux-mm